

PLAIDOYER PARLEMENTAIRE

Guide des bonnes pratiques associatives



Sommaire

Introduction	3
I. Établir une relation de confiance avec les parlementaires	4
Bien cibler pour mieux interpeller	4
Les premières prises de contact	5
Les bases de la confiance : transparence et respect des positions respectives	5
S'imposer comme source d'information fiable et privilégiée	6
II. Au-delà de l'élu.e, travailler avec les autres acteurs de la vie parlementaire	7
Mieux associer les collaborateurs parlementaires	7
S'assurer qu'un collaborateur lise votre mail	7
La « stratégie de l'étau » et le lien indispensable avec la circonscription	8
Construire le lien avec les groupes parlementaires	9
Travailler avec les fonctionnaires de l'Assemblée nationale ou du Sénat	10
III. Des outils pour nourrir la collaboration et renforcer l'interpellation	11
L'organisation d'événements, de colloques et d'ateliers parlementaires	11
Quelle collaboration autour des « outils » législatifs des parlementaires ?	12
<i>Les questions écrites, questions orales et questions au gouvernement. Utiles ou non ?</i>	12
<i>Collaborer à la rédaction d'un amendement</i>	12
<i>Missions d'information et rapports parlementaires</i>	13
Conclusion	14

INTRODUCTION



Participant.e.s à la journée d'échange sur le plaidoyer parlementaire.

Parlementaires et ONG ont un intérêt évident à travailler ensemble. Lorsqu'une bonne collaboration s'établit entre eux, c'est la société tout entière qui tire bénéfice de politiques publiques plus justes, ce sont les préoccupations des citoyens qui sont entendues, c'est l'intérêt général qui est servi.

Beaucoup d'associations et ONG souhaitent que leurs constats et leurs propositions contribuent pleinement au travail parlementaire. Les ONG et associations ont souvent l'impression de ne pas être suffisamment entendues face au poids des grands lobbies privés qui agissent avec l'efficacité implacable de professionnels rompus à l'exercice de l'influence dans les arcanes du pouvoir. La société civile bénéficie pourtant d'une grande expertise sur les sujets discutés par les élus et d'une légitimité forte liée à leur implication sur le terrain au plus près des populations concernées.

Alors, qu'en est-il aujourd'hui du travail de plaidoyer des associations auprès des élu.e.s du Parlement ? Comment font-elles passer leurs recommandations et comment celles-ci sont-elles accueillies par les parlementaires et leurs collaborateurs ? Comment ces derniers perçoivent-ils la stratégie d'influence de la société civile et quel regard portent-ils sur son efficacité ?

Ces questions ont été au cœur d'un atelier de co-formation le 21 juin 2018 organisé par l'association VoxPublic et l'agence de conseil 6-pm. Cette rencontre a réuni actuels et anciens collaborateurs parlementaires avec des représentants d'associations venus échanger sur les façons d'améliorer les pratiques et modes d'intervention de la société civile auprès du Parlement. Nous remercions donc tou.te.s les participant.e.s de leur apport et partage d'expériences dont vous retrouverez la substance dans ce guide des bonnes pratiques du plaidoyer parlementaire.

I. Établir une relation de confiance avec les parlementaires

Bien cibler pour mieux interpeller

Quand on dispose de forces limitées, il convient de les concentrer sur la bonne cible. Il n'est pas nécessaire de cibler les 577 députés, mais plutôt celles et ceux qui travaillent réellement sur la question que vous traitez. Tout d'abord, **il faut réfléchir par domaine, et donc, par commission** (il existe 8 commissions permanentes). Dans chaque commission, vous identifierez les différents membres, à commencer par les président.e.s et secrétaires, puis ensuite les différents membres qui sont investis sur votre sujet, et vous chercherez des alliés potentiels.

Pour affiner votre ciblage, il peut également être utile d'**examiner la composition des différents groupes d'étude, de travail ou d'amitié** constitués au sein des deux chambres pouvant avoir un lien avec votre sujet (thématique ou géographique). Sur les thèmes liés à la solidarité internationale par exemple, il sera pertinent d'approcher la vingtaine de députés membres du groupe d'étude « coopération au développement » mis en place en juin 2018.

Ensuite, il faut **réaliser un travail de veille de l'activité parlementaire** qui consistera à analyser les projets et propositions de loi mis à l'agenda de



PAROLES DE COLLAB'

« C'est un travail sur le temps long. Il faut oser frapper à la porte du groupe parlementaire pour recueillir des informations sur qui bosse sur quoi, puis à celles des députés qui bossent sur un sujet particulier. »



ASTUCE

Toutes les infos à portée de clics

Le moteur de recherche disponible sur le site de l'Assemblée Nationale constitue un outil précieux à cet égard (<http://www2.assemblee-nationale.fr/recherche/amendements>). Pour celles et ceux à l'aise avec la gestion de données ouvertes, le Sénat a mis en place une plateforme dédiée sur <https://data.senat.fr/les-senateurs/>. Enfin, nous recommandons aussi le recours aux sites créés par l'association Regards citoyens : www.nosdeputes.fr et www.nossenateurs.fr spécialisés dans le suivi de l'activité parlementaire.

l'Assemblée nationale et du Sénat, les débats en commissions (toujours retransmis en vidéo), les amendements déposés, les questions écrites ou orales (dites aussi « d'actualité »), et autres rapports des députés au cours des derniers mois ou années afin d'identifier celles et ceux s'étant mobilisés sur vos sujets.

Les premières prises de contact

Pour approcher des députés, il n'y a pas « une » manière de faire : « *tout est question de dosage de l'action en fonction des pratiques, préférences, sensibilité des députés ciblés* » rappelle une participante chevronnée.

S'il fallait donner une première piste, c'est d'**exposer clairement les objectifs de l'association** à l'élu.e ciblé.e : « *On a une idée, cela semble dans vos sujets de prédilection, on aimerait vous la présenter et vous proposer de co-construire avec vous* ».

Cela requiert donc de la **flexibilité dans la capacité à adapter les outils et les approches** au gré des relations que vous arriverez à construire avec les députés et leurs équipes. Les professionnels du plaidoyer n'hésitent pas à **recourir à des messages dits « cousus main »**, >>>

Le Whip

ou quand la série « House of cards » s'invite à l'Assemblée nationale

Qui ne connaît pas la série House of Cards, avec Franck Underwood en politicien intraitable dans son rôle de Whip, « fouet » en anglais, chargé de faire régner la terreur dans son groupe politique ? En France désormais, pour chacune des huit commissions permanentes de l'Assemblée nationale, le groupe de la République en marche (LREM) a institutionnalisé le rôle de whip qui désigne ces députés chargés de veiller à faire respecter les consignes de vote et la discipline au sein des députés En Marche membres d'une même commission. Ces élus exercent également un important travail de coordination qu'il ne faut pas négliger dans vos actions de plaidoyer.



Panorama de l'hémicycle de l'Assemblée nationale

CC-BY-SA 3.0

» c'est-à-dire des messages adressés nommément au parlementaire contacté, et faisant référence à ses travaux, ses déclarations, les enjeux de sa circonscription.



ASTUCE

Se présenter, c'est simple comme un coup de fil

Vous pouvez joindre le bureau d'un parlementaire directement en appelant le standard de l'Assemblée nationale, et dire avec un ton très assuré « j'aimerais joindre le bureau de M. ou Mme le/la député [nom] », puis vous serez mis en contact avec un collaborateur à qui vous pourrez exposer poliment votre demande. Parfois, les députés disposent de site internet personnel où sont parfois indiqués les numéros de permanence, voire le numéro personnel du collaborateur.

Les bases de la confiance : transparence et respect des positions respectives

Il s'agit d'un aspect fondamental souligné par les collaborateurs dont dépend l'instauration d'une collaboration durable et de qualité.

Pour cela, il faut comprendre le rôle de chacun, ses marges de manœuvre politiques et les leviers possibles, mais surtout jouer carte sur table.

Par ailleurs, il convient d'être vigilant à toute tentative d'instrumentalisation de votre organisation qui vise-

rait à vous entraîner dans le jeu des confrontations politiques qui opposent les différents groupes.

Une fois que vous aurez été identifié par les parlementaires compétents sur vos sujets, il vous faudra entretenir cette relation. Soit par la multiplication des rendez-vous, soit en le/la tenant informé.e, ainsi que son équipe, des évolutions de vos sujets et de votre travail en fournissant régulièrement des informations fiables et/ou des synthèses.



PAROLES DE COLLAB'

« Il s'agit d'une sorte d'accord tacite passé avec l'élu sur jusqu'où on peut aller, jusqu'où on suit, avec des lignes rouges qui sont établies. C'est le fruit d'une négociation, d'un apprentissage préalable où les partenaires apprennent à se connaître. C'est une phase qui demande une grande honnêteté intellectuelle. Il est donc primordial, pour établir une relation de confiance dans la durée, de parler des objectifs et des limites de chacun. »

S'imposer comme source d'information fiable et privilégiée

Les ONG sont vues par les parlementaires comme des sources potentielles d'informations pertinentes pouvant les aider à identifier des problématiques, faire remonter de l'information de terrain ou apporter une expertise sur des thématiques complexes... »

»» Ainsi, il est recommandé d'effectuer une importante veille d'actualité sur vos sujets, de l'analyser, de faire ressortir les enjeux, de signaler les points de vigilance, puis, si possible, de proposer des solutions.

Ce travail prendra la forme de notes d'actualité ou de position envoyées régulièrement aux parlementaires et qui se doivent de « résonner avec l'agenda parlementaire ».

Enfin, il ne faut pas oublier de communiquer publiquement (presse, réseaux sociaux, etc.) sur vos prises de position, et ainsi valoriser votre expertise auprès du public et des citoyens, qui sont aussi, théoriquement, des sources d'influence de l'élu. ■

PAROLES DE COLLAB'

« Parfois, les ONG ont des infos des ministères bien avant les parlementaires eux-mêmes. La mise en commun de ces documents avec les équipes de l'élu permet d'affiner les stratégies. En effet, les ministères ne disent pas la même chose en fonction de l'interlocuteur ». Les parlementaires sont particulièrement intéressés pour échanger des informations provenant des ministères soit parce qu'ils n'ont pas accès à ces infos, soit par intérêt de croiser les éléments de langages ministériels utilisés avec la société civile d'un côté et auprès des députés de l'autre. »

ASTUCE

Le retour en force du télégram(me) !

En fonction du niveau d'expertise qui vous est reconnu, essayez d'être associé.e à des espaces/groupes de travail (boucles Telegram / WhatsApp) constitués par les députés ou leurs collaborateurs dans le but d'alimenter la réflexion du groupe ou d'un.e élu.e sur une loi en discussion ou un sujet précis, et ce de façon réactive. Certain.e.s expert.e.s (parfois membres d'associations ou d'ONG) se trouvent dans ces groupes d'échange, partagent des informations, ou répondent à des questions auxquelles sont confrontés les parlementaires ou lorsque ceux-ci souhaitent pouvoir répondre à des affirmations controversées du gouvernement. Retrouvez sur le site de VoxPublic, [une fiche méthodologique](#) pour installer et utiliser Telegram.



Action de la campagne « Les agrocarburants, ça nourrit pas son monde » au salon de l'agriculture.

6PM

Bien communiquer sur vos actions et expertises dans les médias d'influence.

Il est indispensable pour une association visant à influencer le débat public de communiquer vers les grands médias : ces journaux, radios ou chaînes d'information consultés chaque jour par les femmes et les hommes politiques. Il faut toujours chercher à médiatiser l'enjeu ainsi que les solutions proposées par l'association.

En amont de l'interpellation des décideurs, une campagne associative s'attachera donc d'abord à communiquer dans les médias, pour faire émerger une problématique, avant d'interpeller des élus et leurs équipes sur le sujet.

Des recherches en ligne sur le sujet doivent faire apparaître votre association dans les premières entrées des sites de recherches (« ranking ») ainsi que dans les pages « actu » qui recensent les articles sur un sujet donné. Tout cela contribue à votre « e-réputation » et la construction de votre crédibilité. Pendant l'action, un participant associatif confirmait que « l'important, dans l'interpellation, c'est d'être repris par les médias » pour augmenter la « pression » sur les personnes ciblées.

Voir à ce sujet, [la fiche méthodologique](#) de VoxPublic sur la rédaction d'un communiqué de presse à l'attention des journalistes.

II. Au-delà de l'élu.e, travailler avec les autres acteurs de la vie parlementaire

Mieux associer les collaborateurs parlementaires

Chaque député.e et sénateur/trice dispose d'un budget lui permettant de recruter jusqu'à cinq collaborateurs parlementaires qui se répartissent entre un bureau à Paris et leur permanence en circonscription.

« Les collaborateurs ne sont pas des secrétaires de luxe », comme le soulignait un participant, au contraire, ils et elles peuvent être amené.e.s à jouer un rôle de conseiller politique auprès de leur député ou sénateur. Celles et ceux qui travaillent au sein du parlement ont ainsi pour rôle de préparer les dossiers législatifs (analyse des projets de loi, amendements, écriture de propositions de loi, etc.). Ils et elles gèrent également l'agenda de leur député.e, sa communication, ses relations presse, etc.

Il est donc important de veiller à plus et mieux associer les collaborateurs parlementaires dans les démarches de plaidoyer, par exemple en les invitant plus systématiquement à des réunions, conférences, et en vous adressant directement à eux.



ASTUCE

Comment prendre contact avec les collaborateurs parlementaires ?

Pour les identifier, rendez-vous sur la page de présentation de chaque élu sur l'adresse : <http://www2.assemblee-nationale.fr/qui>

Le mail type d'un collaborateur parlementaire est à l'Assemblée nationale prenom.nom@clb-an.fr. Quant au Sénat, il possède même un trombinoscope des collaborateurs : http://www.senat.fr/trombinoaga/trombinoAZ_D.html et les adresses email type sont : initialeprenom.nom@clb-senat.fr

S'assurer qu'un collaborateur lise votre mail

Pour se pencher sur un e-mail reçu, le collaborateur regarde si celui-ci porte sur son travail du jour, s'il en a reçu d'autres sur le même sujet, ainsi que sur sa longueur et son temps de lecture (si trop long, ce n'est pas lu).

Voici quelques conseils pour renforcer vos chances d'être lu, et donc d'influencer :

- Lors d'envoi de mails, il est préférable d'adopter une approche personnalisée (« à l'attention de... » dans l'objet)
- Préciser dès l'objet à quel débat parlementaire se réfère le message
- Adapter son message pour respecter les « codes » parlementaires. Ainsi, les messages envoyés ne doivent pas être trop longs, être correctement rédigés, présenter une opportunité à saisir, ou un risque à prendre en compte, et exprimer un point de vue clair et concis.
- Si un message envoyé évoque des enjeux en lien avec sa circonscription, le parlementaire y sera particulièrement attentif.
- Adressez-vous directement au collaborateur via son email professionnel (voir ci-dessus)
- Lors d'un envoi important, il est préférable de les avertir de l'envoi de votre message en envoyant un SMS ou en leur téléphonant. >>>

Carte postale ou bombardement d'email, quelle est la méthode la plus efficace ?

Pour les associations comme pour les collaborateurs, il semble que la bonne vieille carte postale adressée au bureau de l'élu.e n'est pas si démodée que cela ! Là encore, le plus efficace, c'est lorsque l'expéditeur réside dans la circonscription de l'élu.e, et que le message est personnalisé. Pour un collaborateur, cela ne fait pas de doute : « Si mon député reçoit 30 courriers personnalisés, de la circonscription, qui écrivent sur le même sujet, on réagit. On fait vite remonter la question. »

Le « bombardement d'email » via des campagnes d'envoi massif de message type aux élus est assimilé à une pratique de *spamming*. Ce procédé aurait « tendance à produire un effet contre-productif et un agacement des collaborateurs » nous racontent celles et ceux qui doivent trier ces « pourriels envoyés directement à la poubelle ». Attention à ne pas confondre interpellation et harcèlement donc.



Accueil des participants lors de l'événement de clôture du 1er tour de France du Travail d'Intérêt Général.

La stratégie de l'étau et le lien indispensable avec la circonscription

»» La stratégie de l'étau consiste à faire passer simultanément l'information aux élus ciblés par deux différents canaux d'interpellation.

D'une part, par « le bas » en encourageant l'envoi de messages par des citoyens de la circonscription de l'élu.e, souvent des membres de votre association à qui vous aurez fourni des modèles de message à personnaliser ou que vous aurez encouragés à prendre des rendez-vous à la permanence parlementaire (pour les députés – car les sénateurs n'ont, en général, pas de permanence).

Puis, par « le haut » avec des messages provenant des responsables nationaux ou d'un.e chargé.e de plaidoyer de votre organisation qui seront envoyés aux collaborateurs « parisiens » et à l'élu.e.

PAROLES DE COLLAB'

« Il faut garder en tête qu'un parlementaire est un élu de la nation, mais surtout qu'il est élu par sa circonscription. Il faut donc toujours essayer de « territorialiser » les enjeux nationaux en analysant les impacts potentiels sur sa circo. En effet, lorsqu'une équipe parlementaire établit ses priorités, ce qui touche à la circonscription est souvent au-dessus de la pile. »

Sur ce point, une ONG travaillant sur les enjeux de solidarité internationale a justement souligné la grande difficulté de susciter l'intérêt des députés sur ces enjeux globaux souvent très difficiles

à rattacher à des problématiques plus locales (au niveau de la circonscription) auxquelles les députés sont particulièrement attentifs. Malgré tout, il faut s'efforcer de trouver ce lien pour augmenter vos chances d'attirer l'attention du parlementaire.

Il est fortement conseillé d'ajouter à cela une campagne d'interpellation via les réseaux sociaux pour intégrer une dimension digitale à votre stratégie. »»

Du bon usage des réseaux sociaux pour mobiliser les citoyens

En établissant des pratiques de vigilance citoyenne rappelant que les votes et les prises de positions des élu.e.s sont scrutés par les citoyens, les réseaux sociaux peuvent contribuer à la « redevabilité » des élu.e.s. « S'il est utilisé pour pointer les contradictions d'un parlementaire, ou l'alerter d'un enjeu lié à sa circonscription, Twitter peut s'avérer être un puissant d'outil d'interpellation. Si l'on respecte ces règles de sérieux, alors il est difficile pour un député pris à partie sur Twitter de ne pas répondre » explique un collaborateur. Pour gagner en visibilité, il est également possible de faire grandir un hashtag (#) en travaillant dessus en réseau, avec plusieurs autres associations qui se coordonnent, pour parler du même sujet au même moment. Voir à ce sujet la fiche méthodologique de VoxPublic sur le bon usage de Twitter. La méthode peut également être utilisée sur facebook, notamment via la page officielle de votre député si celui-ci en possède une, et plus spécifiquement via des commentaires sous ses posts sur le sujet qui vous concerne (bien que ceux-ci peuvent aisément être masqués ou supprimés).

Construire le lien avec les groupes parlementaires

» En cas d'intervention sur un texte législatif précis, il convient d'identifier la commission saisie au fond et celles saisies pour avis. Ensuite, il faut identifier qui sera le/la rapporteur du projet de loi (ou de la proposition de loi). Pour les projets de loi, il s'agit généralement d'un.e député.e de la majorité parlementaire. Il faut enfin repérer qui, dans les groupes d'opposition va prendre le leadership sur ce texte de loi. Ainsi vous pourrez cibler les bonnes personnes.

Il existe – sous la législature actuelle - huit groupes politiques constitués à l'Assemblée nationale, chacun représentant un courant d'opinion politique. Ces groupes ont un rôle important dans le fonctionnement de l'Assemblée Nationale. Leurs présidents siègent à la Conférence des Présidents, l'instance en charge de l'agenda des travaux parlementaires, et chaque groupe dispose d'un temps de parole au sein de l'hémicycle proportionnel à son effectif. **C'est au sein de ces groupes que sont fixées les lignes politiques et positionnement à adopter.** Ils jouent donc un rôle clef notamment dans le choix des amendements qui seront ou non portés par les députés de tel ou tel groupe. Ces groupes jouent également un rôle dans le choix des questions orales posées au gouvernement ou encore sur le choix des propositions de loi qui seront soutenues par le groupe.

S'appuyer sur le groupe majoritaire n'aura pas la même portée que de s'appuyer sur un groupe de l'opposition. Le message relayé ne sera pas le même en fonction du groupe choisi. Le fond et la forme doivent être adaptés selon le destinataire. Idéalement, pour « peser sur la décision », vous devrez essayer de trouver un/des députés du groupe

majoritaire pour reprendre vos recommandations. S'il est parfois plus facile de convaincre des députés de l'opposition, le risque est que ce soutien se transforme en repoussoir pour la majorité.

« *L'idéal, en réalité, est d'avoir une coalition d'associations dans laquelle les membres se répartissent le travail : certains membres vont parler à tel groupe parlementaire – par ex le groupe majoritaire –, et les autres aux différents groupes parlementaires* » souligne ainsi une participante associative à l'atelier.

Les membres des secrétariats de groupes sont plus difficiles à identifier que les collaborateurs de députés, mais il existe néanmoins des répertoires avec le contact général des secrétariats et le nom de certains collaborateurs. Pour les contacter vous pouvez :

→ **Contactez les secrétariats de groupe, notamment par téléphone**, et demandez à ce que l'on vous oriente vers la personne en charge de votre thématique. Vous trouverez les numéros de téléphone des secrétariats sur le site de l'Assemblée ainsi que sur celui du Sénat. Vous pouvez aussi contacter les secrétariats des groupes par e-mail <http://www2.assemblee-nationale.fr/15/les-groupes-politiques>

→ **Essayez d'identifier les collaborateurs de groupe à travers une recherche sur les réseaux sociaux.** Par exemple, une recherche sur LinkedIn avec les mots clefs suivants : « conseiller parlementaire ; groupe » et « Assemblée nationale » ou « Sénat » comme filtre dans « entreprise actuelle » vous permettra d'identifier bon nombre d'entre eux. Twitter est aussi une source pour identifier les collaborateurs.

Travailler avec les fonctionnaires de l'Assemblée nationale et du Sénat

Lors d'une action de plaidoyer parlementaire, les députés et leurs collaborateurs ne sont pas les seules et uniques personnes à approcher. Il peut s'avérer particulièrement productif d'établir un contact avec **les administrateurs de l'Assemblée nationale et du Sénat, qui ont un statut de fonctionnaire.** Ils et elles sont un rouage essentiel de l'Assemblée et du Sénat. Il est possible de les identifier grâce aux organigrammes des assemblées (voir [ici](#) pour l'Assemblée nationale, et notamment le [service des Affaires juridiques](#) et [ici](#) pour le Sénat). »



ASTUCE

Développer des liens avec les collaborateurs de groupe

Développer des liens solides avec les collaborateurs travaillant au niveau du **secrétariat de groupes parlementaires**. Cela peut s'avérer très utile, notamment pour appuyer des amendements et s'assurer de leur transmission aux députés concernés. La plupart d'entre eux sont en charge du suivi d'un ou plusieurs domaines de l'activité législative. Ils sont en contact régulier avec les fonctionnaires de l'Assemblée (« les administrateurs ») qui travaillent pour les commissions permanentes. Ils suivent les activités d'une ou plusieurs commissions et contribuent, au sein de leur groupe, à la définition de la position adoptée sur les textes en cours d'examen.



Table-ronde inter-associative sur les accords commerciaux Europe-Afrique à l'Assemblée nationale.

6PM

» Les administrateurs de l'Assemblée nationale apportent **une assistance juridique et technique aux députés dans l'élaboration de la loi et le contrôle de l'action du gouvernement**. Ils remplissent des fonctions de recherche et de rédaction, de mise en œuvre des procédures législatives, mais aussi d'administration et de gestion.

Ces fonctionnaires sont **soumis à une obligation de neutralité politique** dans l'exercice de leurs fonctions et de discrétion professionnelle pour tout ce qui concerne les faits et informations dont ils ont pu avoir connaissance dans l'exercice de leurs fonctions. Ils ont donc un rôle très important, mais ne peuvent être des cibles de plaidoyer par respect pour leur impartialité partisane. Il faut éviter à tout prix de les harceler.

Les administrateurs jouent un rôle clé pour organiser les auditions lors de l'élaboration de projets ou propositions de loi. Ce sont eux qui conseillent les membres des commissions permanentes sur les parties à auditionner lors des discussions sur les projets ou propositions de loi. Toutefois lorsqu'ils organisent les auditions, les administrateurs utilisent souvent les mêmes listes, datant parfois de plusieurs années, sur lesquelles figurent les mêmes associations et ONG. Les contacter pour signaler votre expertise sur un sujet peut être efficace pour que le nom de votre association soit ajouté sur la liste des gens à auditionner.

Parfois, lors d'une audition, une association peut être amenée à rencontrer un.e administrateur/trice, il faut alors récupérer toutes les cartes de visite possibles. Ce peut être une occasion pour l'administrateur d'exprimer son intérêt de recevoir des documents de l'ONG.

Au-delà de l'organisation des auditions, **les administrateurs sont également des personnes clés dans la rédaction des rapports parlementaires**. Une autre approche subtile pour amorcer la collaboration peut être de proposer à l'administrateur de mettre à sa disposition la somme d'expertise dont vous disposez de manière à l'appuyer dans son travail rédactionnel. ■

 **ASTUCE**

Obtenir la participation à des auditions parlementaires

Les parlementaires peuvent favoriser les auditions d'associations ou d'ONG. Toutefois, il est préférable de formuler cette demande au bon moment, par exemple, dès qu'un projet de loi vous concernant est annoncé. Pour cela, il est nécessaire de porter une attention toute particulière à la communication gouvernementale pour déclencher votre demande d'audition juste après qu'un projet de loi a été approuvé en Conseil des ministres et avant qu'il soit examiné par les députés ou les sénateurs.

III. Des outils pour nourrir la collaboration et renforcer l'interpellation

L'organisation d'événements, de colloques et d'ateliers parlementaires

Les invitations pour des événements publics organisés par les ONG sont en général appréciées des parlementaires. En participant à ce type d'événement, les députés peuvent se positionner de manière visible sur une thématique, repérer de nouveaux acteurs et être identifiés par les autres acteurs positionnés sur ce même thème (acteurs institutionnels, associations, etc).

Un autre format efficace est l'organisation d'événements au sein même de l'Assemblée nationale en collaboration avec un député (colloque ou « atelier parlementaire »). Ce type d'événement offre au(x) député(s) « co-organisateur(s) » une visibilité interne intéressante auprès des autres députés, y compris au sein de leur propre groupe politique. Cela peut notamment faciliter la prise de leadership sur un thème en particulier.

PAROLES DE COLLAB'

« *il faudrait multiplier les ateliers d'échange entre députés et ONG, aujourd'hui encore beaucoup trop rares* ». Valable en France, cette pratique de « formation des parlementaires » sur des thèmes spécifiques et réalisés par des experts issus de la société civile (membre ONG, consultants, universitaires) est aussi une pratique courante dans le plaidoyer mené par les associations dans les pays étrangers, en particulier au Royaume-Uni.

Quelle collaboration autour des « outils » législatifs des parlementaires ?

Les questions écrites (QE), questions orales (QO) et questions au gouvernement (QAG). Utiles ou non ?

Selon le site de l'Assemblée nationale, « *les questions constituent la forme la plus directe (et pour les questions orales, la plus immédiate) de contrôle de l'action du Gouvernement par le Parlement.* » Elles sont un outil

utile dans toute opération de plaidoyer, que ce soit pour interpellier le gouvernement ou alerter l'ensemble des parlementaires, ainsi que favoriser la mission de contrôle de mise en application des lois également dévolue aux parlementaires.

En général, les questions orales touchent plutôt aux sujets politiques qui sont dans l'actualité, tandis que les questions écrites sont plutôt réservées aux sujets plus techniques ou plus absents du débat public. >>>

Organisation de voyages d'études sur le terrain, une stratégie de sensibilisation payante ?

Encore très peu développés en France, ces voyages d'étude parlementaires organisés par des ONG sont beaucoup plus répandus dans d'autres pays, en particulier au Royaume-Uni. En plus d'apporter informations et expérience à l'élu, ils permettent également de développer une relation de confiance. Il n'est pas rare par ailleurs que ces déplacements s'accompagnent d'une démarche de communication dans les médias, par exemple via une tribune conjointe de l'ONG et des élus ayant fait le déplacement, permettant ainsi d'attirer un peu plus l'attention sur vos sujets.

Mais tout cela dépend aussi beaucoup de l'intérêt du parlementaire à consacrer du temps au sujet. « *Parfois, on peut entraîner des parlementaires qui ne sont pas nécessairement de bons ambassadeurs. Dans certains cas, on a pu voir des parlementaires « partir sur des sujets », et ça devenait contre-productif. Même sensibilisé à la question, il se peut qu'il ne la maîtrise pas vraiment s'il n'a pas approfondi le sujet. L'élu risque ensuite de communiquer de façon inadaptée sur la problématique en se parant d'une expertise tout en alignant les contre-vérités* » avertit un salarié d'ONG.

Certains parlementaires, frileux sur ces voyages, ont peur des soupçons de corruption qui peuvent accompagner ces pratiques également pratiquées par des grands groupes privés. Selon un collaborateur, le climat actuel autour de la moralisation de la vie publique ne favorise pas le développement de ces voyages parlementaires. Dans ce contexte, toute invitation pour un voyage doit être faite dans une totale transparence financière.

→ Les questions écrites (QE)

» Il est possible de contacter des parlementaires que vous connaissez, de façon à les inciter à rédiger des questions écrites adressées au gouvernement. Les réponses aux questions écrites sont d'une certaine façon engageantes pour le gouvernement et peuvent permettre de transmettre des données chiffrées, de clarifier une position. Mais 30 % des questions écrites ne reçoivent pas de réponse, et beaucoup amènent des réponses lapidaires et peu significatives après un délai moyen de réponse de 180 jours.

Il revient aux fonctionnaires des ministères concernés de produire les réponses aux questions écrites des parlementaires (sous le contrôle du cabinet du ministre), tâche parfois modérément appréciée dans les ministères... Il faut donc veiller à ce qu'un recours excessif aux questions écrites ne vienne pas dégrader les relations éventuelles que vous auriez pu construire avec les équipes dans les administrations ou dans les cabinets ministériels.



ASTUCE

Produire des questions déjà rédigées

En règle générale, vous aurez plus de chances de succès si vous soumettez aux députés une proposition de question écrite déjà rédigée. Vérifiez que cette pratique est acceptée par le/la député.e que vous ciblez.

→ Les questions orales

Il existe deux types de questions orales en séance publique pour l'Assemblée nationale : la **Question Au Gouvernement (QAG)** ou la **Question Orale Sans Débat (QOSD)**. Au Sénat, le sigle QAG est aussi utilisé et signifie « questions d'actualité au gouvernement ».

Si la QOSD concerne en général des débats techniques laissant peu de place à l'improvisation (le gouvernement ayant les questions à l'avance), les QAG ont un tour bien plus politique et médiatique. Elles sont posées chaque semaine sans connaissance préalable du gouvernement, lors d'une séance transmise en direct sur les chaînes télévisées LCP et Public Sénat. La QAG est considérée « *comme utile mais difficile à obtenir* » par les associations, notamment « *du fait de la répartition des Questions d'actualité par groupes politiques avec un quota relativement limité pour les groupes d'opposition minoritaires* ».

Les QAG sont en effet partagées entre les groupes parlementaires en fonction de leur poids respectifs. Chaque groupe a donc un quota de QAG, qu'il répartit ensuite entre les députés.



PAROLES DE COLLAB'

« *Si en plénière les séances de questions sont contraintes par des règles strictes, en revanche, en commission lors de l'audition du ministre, il suffit de lever la main, et en général, le président de séance vous donne la parole, avec une certaine souplesse sur la durée de la prise de parole* »

→ Collaborer à la rédaction d'un amendement

Le droit d'amendement des propositions et projets de loi est une prérogative législative majeure des parlementaires. Les amendements ont pour objet de rédiger, modifier, compléter ou supprimer tout ou partie d'un texte soumis à l'Assemblée nationale ou au Sénat, ou d'y insérer des dispositions nouvelles afin d'aboutir à la version finale de la loi telle qu'elle sera votée.

Si les organisations de la société civile ne connaissent pas toujours les détails de ce processus, il est indispensable qu'elles apprennent à le maîtriser dans l'optique d'une collaboration entre une association et un.e parlementaire.

« *Pour qu'un amendement puisse être plébiscité, il faut créer un contexte favorable à son adoption* » explique un collaborateur. Il s'agit de faire la preuve d'un maximum de citoyens acquis à votre cause, notamment à travers une accumulation de témoignages, une pétition réussie, ou une omniprésence médiatique de l'enjeu traité. »



PAROLES DE COLLAB'

« *Les équipes parlementaires ont beaucoup de travail, et se réjouissent de voir des associations ou ONG leur fournir des amendements d'ores et déjà rédigés. S'ils sont bons sur le fond comme sur la forme (c'est-à-dire bien rédigés et avec une proposition de placement pertinent dans le projet de loi), ils auront de grandes chances d'être déposés.* »

Au sein d'un même groupe politique que vous ciblez, il est important de chercher à créer des groupes de travail avec les députés qui ont manifesté leur volonté de vous aider. Il s'agit d'encourager une rédaction collective des amendements. Ces groupes de travail permettront une bonne coordination et ainsi éviter de voir plusieurs députés d'un même groupe déposer individuellement des amendements similaires.



Délégation d'Oxfam France rencontrant des députés sur la loi PACTE.

»» Soyez donc toujours transparent sur les personnes avec qui vous êtes en contact, les démarches entreprises, l'avancement de votre projet... Tout cela contribuera à renforcer la confiance envers votre organisation.

Pour plus de détails techniques, découvrez la fiche méthodologique rédigée par l'équipe de VoxPublic (juillet 2018) : [Le travail parlementaire d'amendement de la loi](#)

→ Missions d'information et rapports parlementaires

Lorsque votre sujet est froid, c'est-à-dire qu'il n'est pas au cœur de l'actualité, votre stratégie pourra viser à la création d'une mission d'information parlementaire et à influencer le contenu du rapport d'information qui en découlera. A l'Assemblée nationale, les missions d'information peuvent être créées par la conférence des présidents à l'initiative du Président de l'AN. Les groupes d'opposition et minoritaires ont également un « droit de tirage » qui leur permet de créer une mission d'information ou une commission d'enquête une fois par session ordinaire à l'exception de la session précédant le renouvellement de l'AN. Enfin, les commissions permanentes ont aussi la possibilité de créer des missions d'information temporaires sur leurs thématiques respectives.

Ces « missions parlementaires » ont pour mission « d'assurer l'information des élus et de les assister dans leur mission de contrôle du gouvernement » précise le site du Sénat.

Les missions d'information durent entre trois et six mois. Cependant, la nouvelle majorité a introduit les « missions flash » plus réduite. L'essentiel du travail d'influence à ce niveau se fait par le biais des auditions parlementaires (voir section « travailler avec les fonctionnaires de l'AN et du Sénat »).

De même, lorsque votre sujet est chaud, car dans l'actualité ou qu'il fait l'objet d'un projet de loi prochainement débattu au sein du Parlement, il pourra être utile d'essayer d'influencer le contenu des rapports législatifs portant sur le texte de loi en discussion. Ces rapports sont produits par les différentes commissions permanentes, celle saisie au fond et celles saisies pour avis.

Ces démarches constituent un levier très utile qui permet de « *cranter une opinion* », c'est-à-dire faire avancer le point de vue général sur votre sujet en faisant reprendre vos recommandations dans un document institutionnel qui servira ensuite de base d'expertise pour rédiger de futures lois. ■

ASTUCE

Utiliser les rapports parlementaires comme source de recommandations

Les rapports d'information servent de source de référence aux parlementaires, et permettent d'acter des réflexions et recommandations qu'il est difficile de dédire par la suite pour les élu.e.s. Ainsi, fouillez les rapports, et lorsque vous trouvez une ou plusieurs recommandations qui vont dans votre sens, utilisez-les systématiquement dans vos documents à destination des parlementaires.

CONCLUSION

D'aucuns estiment que, dans un système politique fortement présidentiel, le poids du Parlement en France est marginal et qu'établir des relations suivies avec des parlementaires peut être une perte de temps, car le « *vrai pouvoir est ailleurs* ».

Or, si le poids du Parlement est limité sous la V^e république, il a malgré tout le dernier mot sur les lois et a aussi le pouvoir de contrôler l'action du gouvernement. Les Parlementaires gardent surtout un pouvoir d'influence considérable sur la vie politique du pays, assurant un lien essentiel entre les territoires et les hautes sphères de l'État. Parlementaires ou ministres membres du parti de la majorité, tous sont engagés dans un même jeu électoral dans lequel le citoyen-électeur reste, malgré tout, une variable essentielle de leur équation.

Certains politiques ou entreprises font l'amalgame entre les lobbies du secteur privé et le travail d'influence des associations, cherchant ainsi à légitimer la présence des premiers au cœur des institutions quand les secondes trouvent plus souvent porte close. Les associations ne sont pas des « *lobbies comme les autres* » car elles se battent pour la justice sociale, la protection de l'environnement, la défense des droits de tous les citoyens. Ces tentatives de dénigrement de la société civile ne sont pas nouvelles et se répéteront à l'avenir. Peut-être même que ce guide sera brandi par certains comme preuve de l'existence d'un « lobby des associations ». Nous leur répondrons que l'éthique et la transparence seront toujours les deux phares qui guideront nos actions pour faire avancer l'intérêt général et améliorer la démocratie. Avec ce guide, 6-pm et VoxPublic veulent affirmer qu'il est possible de mener un travail d'influence efficace au niveau du Parlement, en toute transparence et en conformité avec de la loi Sapin II (qui régule l'action des lobbies) et les exigences de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP).

Nous concluons donc ce rapport sur une demande adressée aux décideurs politiques : soyez plus à l'écoute des citoyen.ne.s, dont les associations sont les relais Leur expertise provient de leur vécu quotidien des problèmes que notre société se doit de régler pour faire vivre les libertés, l'égalité et la fraternité. C'est un combat de longue haleine pour le progrès démocratique de nos institutions.

Nous sommes patient.e.s et déterminé.e.s



6-pm est un collectif de consultants spécialisés dans le plaidoyer associatif. En accompagnant les militants et salariés d'organisations de la société civile, nous soutenons le développement du plaidoyer et des campagnes citoyennes à travers diverses modalités : formations spécialisées, coaching, planification stratégique, appuis opérationnels, évaluations.

Contact :

Mail : info@6-pm.fr

Site : www.6-pm.fr



VoxPublic est une association française créée en 2016, qui a pour but de soutenir et d'accompagner les initiatives citoyennes lorsque celles-ci visent à influencer les politiques publiques pour réduire les injustices sociales, les discriminations et les pratiques de corruption. VoxPublic se veut au service des acteurs de la société civile où qu'ils se trouvent en France et met à leur disposition conseils et outils pour renforcer leurs actions de plaidoyer.

Contact :

Mail : contact@voxpath.org

site : www.voxpublic.org

[twitter@voxpath](https://twitter.com/voxpath)

